

1. *Débitrice:* **Bargosa, Société Industrielle et Com-
merciale d'Approvisionnement SA**, rue Blavignac 25,
1227 Carouge

2. *Remarques:* Commerce des fruits, primeurs, agrumes, den-
rées, alimentaires en général, et notamment toutes opérati-
ons d'achat, de vente directe ou à la commission, de
représentation, d'agence et de transit, création, acquisition,
exploitation de toutes maisons de vente, fabrication et ex-
ploitation de tous produits ou denrées alimentaires, partici-
pation dans toutes entreprises accessoires connexes, par
voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de souscrip-
tions, de fusion ou autrement.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peu-
vent être consultés à l'office dès ce jour:

- 1. L'état de collocation (réf. n° 1);
- 2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un
délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de colloca-
tion (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour
contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).

Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état
de revendication seront considérés comme acceptées. (Réf.
n° 1-2).

Pour tout renseignement:
Marc Unternaehrer, tél. 022 388 89 01

Office des faillites
1227 Carouge

(04113868)